

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/39

Objet : 39 - Marché n° VN 20049 – Contrat de maintenance et service d'aide à l'exploitation AS-TECH – Signature de l'avenant n°1

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par la société S.B.C.G. Informatique,

Décide

- De signer l'avenant n°1 au marché n°VN20049 – **Contrat de maintenance et service d'aide à l'exploitation AS-TECH**, avec la société S.B.C.G. Informatique, domiciliée 1280, avenue des Platanes – Future Building II – 34970 BOIRARGUES-LATTES.

L'avenant a pour objet l'ajout d'un module :

Maintenance	Quantité	Montant Annuel HT
Interface Ciril transfert SF	1	450.00 €

Cet ajout concerne les périodes de reconduction 2023 et 2024.

Fait à Vire Normandie, le 2 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230307-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 08/03/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

